ANNEXE .PH - CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXTENSION .PH

version n° 1.1 du 8 octobre 2013

En complément des Conditions Générales d'enregistrement de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .PH supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de Notre Site Web. Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les Conditions Générales d'enregistrement de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi. Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'aide de Vos codes d'accès à l'adresse: http://www.gandi.net/admin/contracts/.

Article .PH.1. Autorité de tutelle et Registre

.PH est l'extension officielle des Philippines. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .PH:

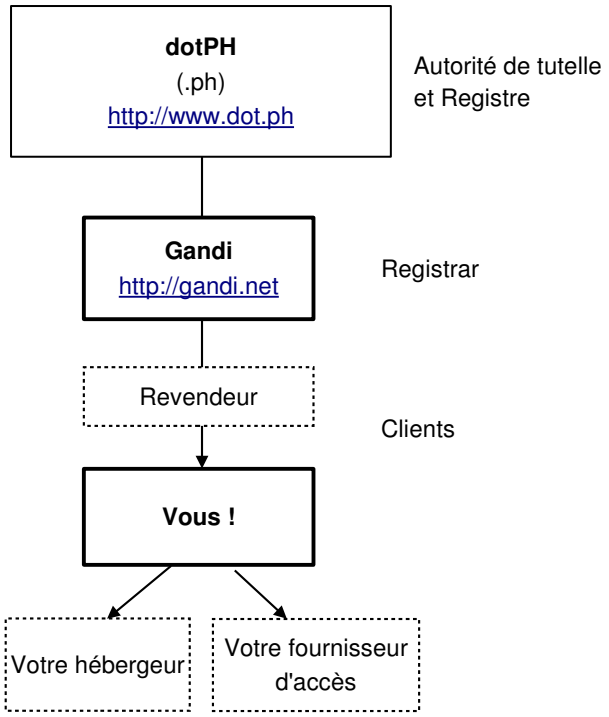

Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .PH.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .PH, Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .PH, définies par dotPH, consultables aux adresses suivantes:

- Contrat d'enregistrement: http://www.dot.ph/corporate/policies/domain-name-service-agreement
- Politiques générales: http://www.dot.ph/corporate/policies/general-policies
- Conditions d'enregistrement: http://www.dot.ph/corporate/policies/domain-name-registration-applicant-information-policy

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .PH. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Article .PH.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur: http://www.gandi.net/domain/ph/info

Les .PH sont ouverts à tous.

Pour enregistrer un nom de domaine en .PH, Vous devez respecter les conditions suivantes:

- la durée d'enregistrement est de 1 à 2 ans;
- pour éviter la destruction d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **au plus tard 2 jours avant la date d'Expiration**;
- si Vous êtes une personne physique avoir plus de 18 ans;
- si Vous êtes une personne morale, le contact personne physique doit être une personne autorisée à lier juridiquement la personne morale;
- fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre du .PH peut détruire Votre nom de domaine;
- l'adresse email des contacts associés au nom de domaine ne doit pas être composée du nom de domaine,
- le changement d'adresse email associée au contact propriétaire nécessite l'envoi d'un formulaire au Registre (voir Article.PH.8),
- les noms de domaine composés uniquement de caractères numériques ou contenant deux tirets à la suite sont interdits.

Le Registre Vous envoie un email après l'enregistrement de Votre non de domaine.

Gandi ne gère pas les « Lifetime domains ».

Article .PH.4. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur:
https://www.gandi.net/domain/price/detail/ph

Article .PH.5. Stockage des données personnelles

Vous acceptez que le Registre du .PH accède à Vos données personnelles et les rende publiques dans une base de données Whois.

Article .PH.6. Règlement des litiges

Le Registre du .PH a mis en place une procédure alternative de résolution des litiges (dotPH UDRP) spécifique pour les domaines en .PH, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve:

- Politique de règlement des litiges: http://www.dot.ph/corporate/policies/uniform-dispute-resolution-policy
- Règles d'application: http://www.dot.ph/corporate/policies/uniform-dispute-resolution-implementation-rules
- Organismes régulateurs: http://www.dot.ph/corporate/policies/approved-providers-for-uniform-domain-name-dispute-resolution-policy

Article .PH.7. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que:

- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins un mois avant Expiration);
- Votre domaine a été initialement enregistré depuis plus de 30 jours.

Il Vous faut, ensuite, envoyer une demande de transfert au Registre en lui indiquant le(s) nom(s) de domaine à transférer, par email (helpdesk@dot.ph). Le Registre vous enverra alors un email contenant un lien pour confirmer le transfert.

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'Expiration.

Article .PH.8. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire n'est **pas disponible sur Notre Interface**. Cependant si Vous devez changer le propriétaire d'un nom de domaine, veuillez contacter Notre service clients. La même procédure s'applique au changement d'adresse email du contact propriétaire du nom de domaine.

La procédure consiste en l'envoi du formulaire du Registre rempli et signé par les 2 parties, accompagné des justificatifs requis. Assurez-Vous que Votre nom de domaine n'expire pas dans moins de 15 jours.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine en .PH ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .PH.9. Processus de destruction

1 jour avant la date d'Expiration, Gandi relâche le domaine au Registre. Tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont alors désactivés.

A partir de cette date, le domaine est placé en statut de Quarantaine et peut être restauré, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clientèle. La durée de la Quarantaine est de 60 jours calendaires.

Si le domaine n'est ni renouvelé ni restauré dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

-fin de l'annexe .PH-